Commission ECB du CNPN du 20 octobre 2022

AVIS du CNPN sur l'évaluation du PNA en faveur des tortues marines des territoires français du sud-ouest de l'Océan Indien

Le bilan-évaluation du PNA tortues marines dans le sud-ouest de l'Océan Indien 2015-2020 a été soumis à l'avis de la Commission espèces et communautés biologiques du CNPN, accompagné des avis du CSRPN de La Réunion, du CSPN de Mayotte et des TAAF.
Le rapport d'évaluation s'appuyant sur les bilans techniques et financiers, apporte des réponses aux questionnements du cahier des charges fourni par la DREAL Réunion, analyse les avancées et les faiblesses du PNA, et fournit un certain nombre de recommandations pour la suite.

La Commission a tenu à saluer la mise en œuvre de ce premier plan national, le très bon taux d'engagement des actions prévues et leur réalisation aussi bien au niveau des trois territoires qu'au niveau régional, et également le niveau d'engagement financier sur 5 ans qui a été multiplié par 3 par rapport aux montants estimés/escomptés. (7 fois à Mayotte, 5 à La Réunion). Ceci doit cependant sans doute être relativisé au regard de la manière de comptabiliser les dépenses, certaines dépenses publiques non prises en compte initialement ayant été comptabilisées dans le bilan final.

La Commission s'est réjouit également de ce que l'évaluation ait été réalisée par un prestataire extérieur, ce qu'elle demande régulièrement pour l'ensemble des PNA. Néanmoins, cette évaluation, malgré sa qualité et sa clarté est plus ciblée sur l'évaluation de l'outil PNA pour les tortues marines que sur l'évaluation à 5 ans de l'efficacité des actions pour la conservation de ces espèces, des actions sur 5 ans étant difficilement compatibles avec le cycle de vie de ces espèces. La recherche de quelques bons indicateurs par action opérationnelle doit à terme permettre de mesurer les effets sur la conservation.

La Commission a pris note des réponses parfois difficiles aux questionnements avec les quelques remarques suivantes :
S'agissant des objectifs opérationnel découlant de deux enjeux de conservation initialement identifiés non suffisamment traités :

- La faible prise en compte du continuum terre mer et notamment la problématique des bassins versants.
  Cette faiblesse est en effet à prendre en compte dans le prochain plan, ce qui suppose une plus forte articulation du PNA dans les autres politiques publiques au niveau local
- La non prise en compte des enjeux de la haute-mer et de la pêche illégale et non réglementée.
  Pour les enjeux en haute mer, il convient de souligner que ceux-ci dépassent largement le cadre du PNA et qu'il doivent être traités dans le cadre des politiques sectorielles au niveau national, régional et international, notamment le sujet des captures accidentelles par les engins de pêche.

La question du changement climatique et de son incidence sur la disparition des plages de ponte et la modification du sexe-ratio renvoie à la possibilité d'agir concrètement mais également à la question d'un possible report des pontes dans des secteurs de la région moins touchés.

La question a été posée sur les motivations du braconnage à Mayotte, consommation familiale ou braconnage pour la vente de la viande.

S'agissant de la recommandation visant à privilégier dans le prochain plan les actions de conservation par rapport aux études et recherches, il paraît nécessaire d'évaluer si les connaissances sont actuellement

suffisantes, notamment sur le plan des caractéristiques génétiques des populations, pour prioriser les actions de conservation. Par ailleurs, une connaissance fine de l'évolution de celles-ci est indispensable pour mesurer les effets des actions. Plus que de modifier l'équilibre entre recherches et actions, il sera nécessaire de prioriser les études et recherches, prenant notamment en compte les aspects de connectivité, qui permettent de mieux définir les actions de conservation et d'en mesurer les effets.

La question des pollutions par les plastiques et leur impact sur les tortues marines doit être également prise en compte bien qu'elle dépasse plus largement le champ d'action du PNA.

La commission prend note des conclusions et recommandations de l'évaluation, ainsi que des avis émis par les CSRPN et CSPN, qu'elle approuve.

Elle félicite les acteurs du plan pour leur engagement qui a permis des avancées notables pour la conservation de ces espèces dans les territoires en matière notamment de lutte contre le braconnage, la restauration de plages de pontes, l'amélioration des connaissances et la bancarisation des données, des actions de sensibilisation.

Elle a émis un avis favorable au bilan-évaluation du PNA.

Elle émet les recommandations suivantes :

- Fort de l'acquis mais aussi des faiblesses du PNA à cinq ans, il est préconisé de reconduire dans la même cadre régional et territorialisé un plan d'actions à 10 ans avec une évaluation des actions à mi-parcours. Il est recommandé dans la mesure du possible d'accélérer la rédaction du plan afin de pouvoir continuer sur l'élan et les avancées du premier plan.

Il conviendra, afin d'optimiser l'outil :

- De mieux prioriser les actions de conservation y compris au niveau de chaque territoire, de même que les études et recherches les plus à même de permettre le suivi des populations et d'identifier les actions de conservation les plus importantes,
- De développer la collaboration au niveau régional (Comores, Seychelles, Madagascar),
- En matière de financement, d'identifier les partenaires à même de garantir leur financement et poursuivre la recherche des financements européens dès l'élaboration du plan. Il sera nécessaire d'établir un suivi harmonisé de l'exécution budgétaire,
- De définir un outil de suivi des actions commun aux 3 territoires, avec les indicateurs les plus pertinents permettant notamment d'évaluer l'impact des actions sur la conservation des tortues marines ce qui n'a pas été possible dans le premier plan,
- De renforcer l'animation au niveau régional et local de manière à permettre une meilleure articulation avec les politiques publiques qui peuvent avoir un impact sur les tortues marines,
- D'améliorer la gouvernance en y incluant les acteurs locaux,
- D'élaborer une stratégie de sensibilisation, déclinée dans chaque territoire,
- De définir un cadre d'évaluation qui permette de mesurer les effets de ses actions sur la conservation des tortues marines dès le processus d'élaboration du PNA.

Rédacteur de l'avis :
Martine BIGAN

Le Président de la Commission ECB

Nyls de Pracontal